

Procès-verbal de la session régulière du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières, tenue le dix-huitième jour du mois d'octobre de l'an deux mille onze à seize heures trente (18-10-2011 à 16 h 30), au 106 rue Napoléon, bureau 400 à Sept-Îles, salle du Conseil de la MRC de Sept-Rivières.

PRÉSENTS les conseillers de comté :

Madame Laurence Méthot, préfet et mairesse de la Ville de Port-Cartier
Madame Henriette Lapierre, conseillère, Ville de Port-Cartier
Monsieur Serge Lévesque, préfet suppléant et maire de la Ville de Sept-Îles

PUBLIC : 0

JOURNALISTES : 2

Monsieur Alain Lapierre agit comme directeur général et secrétaire trésorier.

OUVERTURE DE LA SESSION

La préfet, madame Laurence Méthot, constate qu'il y a quorum et procède à l'ouverture de la session régulière à 16 h 30.

2011-10-177 Adoption de l'ordre du jour de la session régulière du 18 octobre 2011

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte l'ordre du jour de la session régulière du 18 octobre 2011 tel que présenté".

2011-10-178 Adoption du procès-verbal de la session régulière du 20 septembre 2011

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le procès-verbal de la session régulière du 20 septembre 2011 tel que présenté".

CORRESPONDANCE

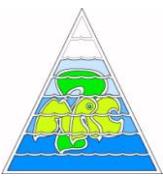
- a) Programme de subvention tenant lieu d'un accès aux redevances sur les ressources naturelles

2011-10-179 Approbation des comptes à payer de la MRC de Sept-Rivières au 13 octobre 2011

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte la liste des comptes à payer de la MRC de Sept-Rivières au 13 octobre 2011, au montant de 253 519,52 \$".
(Voir annexe "A")



Je, soussigné, Alain Lapierre, secrétaire trésorier de la MRC de Sept-Rivières, certifie que la MRC de Sept-Rivières dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.

Signé
Alain Lapierre, secrétaire trésorier

2011-10-180

Approbation des comptes à payer du TNO Lac-Walker au 13 octobre 2011

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte la liste des comptes à payer de la municipalité TNO Lac-Walker au 13 octobre 2011 au montant de 14 634,14 \$".
(Voir Annexe "B").

Je, soussigné, Alain Lapierre, secrétaire trésorier de la MRC de Sept-Rivières, certifie que la MRC de Sept-Rivières dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.

Signé
Alain Lapierre, secrétaire trésorier

2011-10-181

Dépôt des états financiers au 30 septembre 2011 pour la MRC de Sept-Rivières (rapports trimestriels)

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte le dépôt des états financiers au 30 septembre 2011 pour la MRC de Sept-Rivières (rapports trimestriels)"
(Voir Annexe "C").

2011-10-182

Dépôt des états financiers au 30 septembre 2011 du TNO Lac-Walker (rapports trimestriels)

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

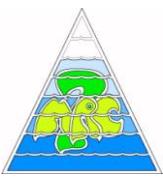
"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte le dépôt des états financiers au 30 septembre 2011 de la municipalité TNO Lac-Walker (rapports trimestriels)"
(Voir Annexe "D").

2011-10-183

DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION 2010 POUR LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :



"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières dépose le rapport des indicateurs de gestion pour l'année 2010 de la MRC de Sept-Rivières".
(Voir Annexe "E").

2011-10-184

DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION 2010 POUR LA MUNICIPALITÉ TNO LAC-WALKER

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières dépose le rapport des indicateurs de gestion pour l'année 2010 de la municipalité TNO Lac-Walker.
(Voir Annexe "F").

2011-10-185

ADOPTION DES ÉTATS COMPARATIFS DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES, 2^E SEMESTRE 2011

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le dépôt des états financiers comparatifs de la MRC de Sept-Rivières – 2^e semestre".
(Voir Annexe "G")

2011-10-186

ADOPTION DES ÉTATS COMPARATIFS DE LA MUNICIPALITÉ DU TNO LAC-WALKER 2^E SEMESTRE 2011

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le dépôt des états financiers comparatifs de la Municipalité du TNO LAC-WALKER– 2^e semestre".
(Voir Annexe "H")

2011-10-187

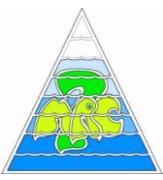
ADOPTION DU FONDS SPÉCIAL DES LOCALITÉS 2012-2013 – PACTE RURAL

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières est gestionnaire du Pacte rural en vertu d'une entente intervenue entre elle et le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE pour bénéficier du Pacte rural, la MRC de Sept-Rivières doit réaliser un plan de travail à chaque fin d'année;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières, dans le cadre de son plan de travail révisé et de ses rapports d'activités, doit identifier les modalités de l'affectation et la répartition de son enveloppe;

ATTENDU QUE la MRC met en place un fonds spécial non récurrent pour les localités rurales pour l'exercice 2012-2013 et qu'elle souhaite le rendre disponible dès le mois de janvier 2012 précédant son dépôt de plan de travail annuel et également pour permettre la tenue de rencontres d'information dès l'automne 2011;



ATTENDU QUE l'affectation du fonds spécial des localités 2012-2013 a pour objectif d'offrir un cadre et des ressources pour mieux initier, implanter, soutenir et consolider les démarches de développement local des communautés rurales. Son utilisation doit répondre aux grands principes et objectifs de la Politique nationale de la ruralité et également de :

- Renforcer l'autonomie du milieu rural dans son développement
- Stimuler la réalisation de projets qui auront une influence sur le développement de la collectivité.

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières, pour le soutien au développement des localités rurales, adopte également les critères suivants liés au fonds spécial des localités 2012-2013 :

- Projet structurant et durable
- Projet mobilisateur au sein de la population
- Impact sur le bien-être et la qualité de vie des citoyens
- Amélioration des services essentiels à la population
- Amélioration de l'environnement de la localité

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le tableau d'attribution du fonds spécial des localités et les modalités d'application s'y rattachant à même les fonds existants de l'enveloppe globale du Pacte rural".
(Voir Annexe "I")

2011-10-188

MODIFICATION DES LETTRES PATENTES DE LA MRC DE SEPT-RIVIERES

ATTENDU QUE suite aux fusions municipales de 2003, où la municipalité de Rivière-Pentecôte fût fusionnée avec la Ville de Port-Cartier et que les municipalités de Gallix et Moisie furent fusionnées avec la Ville de Sept-Îles;

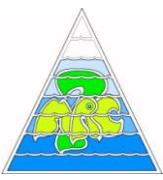
ATTENDU QUE suite à ces fusions le nombre de conseillers de comté est passé de 5 à 2;

ATTENDU la volonté d'augmenter le nombre de conseillers de comté à deux par municipalité;

ATTENDU QUE présentement, le préfet est élu à la majorité absolue des voix des membres et que les autres décisions doivent être prises à la majorité représentant 94% des voix des membres présents;

ATTENDU la volonté de prévoir un système d'alternance entre les deux municipalités pour la nomination du préfet;

ATTENDU QUE le représentant d'une municipalité au sein du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières dispose d'une voix pour chaque tranche de 100 habitants ou moins de sa municipalité et d'une voix additionnelle pour chaque tranche supplémentaire de 100 habitants;



EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE les lettres patentes de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières soient révisées afin d'augmenter le nombre de conseillers de comté à quatre, soit deux représentants par municipalité;

QUE la nomination du préfet soit en alternance pour des mandats de deux ans entre les deux municipalités, en donnant priorité au maire qui a de l'expérience. Advenant le cas où les deux ont de l'expérience ou les deux ne possèdent aucune expérience de la MRC, continuez l'alternance;

QUE le droit de vote demeure le même, soit 1 vote par tranche de 100 habitants, mais que dorénavant, les votes de chaque municipalité soient répartis à parts égales entre ses deux représentants;

QUE copie de la présente résolution soit acheminée au ministère des Affaires municipales".

2011-10-189

NOMINATION DES EMPLOYÉS DÉSIGNÉS DANS LE CADRE DE L'ENTENTE DE DÉLÉGATION DE LA GESTION FONCIÈRE ET DE LA GESTION DE L'EXPLOITATION DU SABLE ET DU GRAVIER SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT

ATTENDU QUE la MRC, par la résolution n° 2011-02-034, a adhéré à l'entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État;

ATTENDU QU'il est opportun de nommer par résolution les employés désignés pour procéder à l'émission et à la gestion des droits délégués, ainsi qu'aux inspections nécessaires sur le territoire de la MRC.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

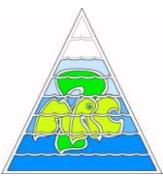
IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE la MRC de Sept-Rivières nomme les employés suivants à titre d'employés désignés pour procéder à l'émission et à la gestion des droits délégués, ainsi qu'aux inspections nécessaires sur le territoire de la MRC, dans le cadre de l'entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État :

- Monsieur Hervé Deraps, technicien en gestion du territoire
- Madame Marie-Claude Dubé, inspectrice régionale
- Monsieur Philippe Gagnon, aménagiste et directeur général adjoint et secrétaire trésorier adjoint
- Monsieur Alain Lapierre, directeur général et secrétaire trésorier

QUE cette résolution remplace la résolution N° 2011-06-111".



2011-10-190

Acceptation du dépôt des rapports de l'inspectrice régionale en date du 11 octobre 2011

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte le dépôt des rapports de l'inspectrice régionale en date du 11 octobre 2011".

(Voir Annexe "J")

AFFAIRES NOUVELLES

2011-10-191

**RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE # 02-2005
SUR L'ÉROSION DES BERGES : MANDAT DE SERVICES
PROFESSIONNELS**

ATTENDU la correspondance du Service de l'urbanisme de la Ville de Sept-Îles en date du 15 juin 2011, par laquelle il transmettait un dossier litigieux à la MRC de Sept-Rivières;

ATTENDU QUE la Ville de Sept-Îles demande à la MRC de Sept-Rivières d'entamer des procédures judiciaires afin de faire respecter le règlement de contrôle intérimaire # 02-2005;

ATTENDU QU'il est nécessaire de retenir les services professionnels d'un procureur afin de représenter la MRC de Sept-Rivières dans le cadre des procédures judiciaires à entamer envers ce contrevenant.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières retienne les services professionnels de Maître Nancy Leblanc pour la représenter dans le cadre des procédures judiciaires à entreprendre envers le contrevenant à son règlement de contrôle intérimaire # 02-2005, celui-ci étant situé sur le territoire de la Ville de Sept-Îles, plus précisément au 4037 Longuépée".

PÉRIODE DE QUESTIONS

S/O

2011-10-192

Levée de la session

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE la session régulière du 18 octobre 2011 soit et est levée à 16 h 41."

Signé

Laurence Méthot
Préfet et mairesse, Ville de Port-Cartier

Signé

Alain Lapierre
Directeur général et secrétaire trésorier